

## ARRETE n°AM 12-2024

### PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

**concernant les permis de construire pour le développement  
des capacités de production de polymère PVDF et de chlorure de vinyle (VDC)  
de la société Solvay France au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux »  
sur la commune d'Abergement-la-Ronce.**

Le Maire de la commune d'ABERGEMENT-LA-RONCE :

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-2 et suivants, R. 123-27, L.181-10 et L.181-30 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.422-1 ;

Vu les demandes de permis de construire du 20 février 2024 déposées par la société SOLVAY France pour le développement des capacités de production de polymère PVDF et de chlorure de vinyle (VDC) ayant emprise sur la commune d'Abergement-la-Ronce et complété le 28 mars 2024.

- PC 03900124D0001\_ VDC 110 kT – Déshydrochloration DHC
- PC 03900124D0002\_ VDC 110 kT – Nouveaux planchers au VDC
- PC 03900124D0003\_ VDC 110 kT - Extension tour de refroidissement d'eau TRG
- PC 03900124D0004\_ VDC 110 kT - Nouveau groupe frigorifique
- PC 03900124D0005\_ VDC 110 kT - Réservoir E083
- PC 03900124D0006\_ VDC 11 0 kT - Traitement MCA
- PC 03900124D0007\_ IST 2 – Fluorés – Utilités – Groupe Firogirifque
- PC 03900124D0008\_ IST 2 – Fluorés – Utilités – RS 1054
- PC 03900124D0009\_ IST 2 – Fluorés – TRG
  
- PC 03900124D0010\_ IST 2 – Fluorés – VF2 – Fours et trempe
- PC 039 00124D0011\_ IST 2 – Fluorés – UTEG
- PC 03900124D0012\_ IST 2 – Fluorés – HCL 30%
- PC 03900124D0013\_ IST 2 – Fluorés – WWU2-F-traitement des effluents liquides fluorés
- PC 03900124D0014\_ Nouveaux Réactifs PVDF 34 kT

Vu l'étude d'impact de la phase de construction des projets VDC90 kt/an et PVDF 34 kt/an et son résumé non technique diffusés auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté le 20 février 2024 ;

Vu la demande d'introduction d'une enquête publique pour l'instruction de permis de construire en application de l'article L.181-10 du Code de l'Environnement formulée par le porteur de projet au Préfet du Jura le 8 avril 2024 ;

Vu la demande d'avis adressée à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'instruction des permis de construire le 22 février 2024;

Vu les observations émises sur l'étude d'impact dans l'avis de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté du 27 mars 2024 ;

Vu le complément apporté par la société SOLVAY France le 28 mars 2024 concernant le permis PC 039 001 24 D0002 ;

Vu l'absence d'observations émises dans le délai réglementaire par l'autorité environnementale (référence 2024 APBFC23 / BFC-2024-4276) ;

Considérant que les projets VDC 90 kt/an et PVDF 34 kt/an situés au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce feront par ailleurs l'objet d'une demande d'autorisation environnementale pour laquelle l'autorité environnementale sera de nouveau consultée.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par les textes susvisés, sur les demandes de permis de construire du 20 février 20224, déposées par la société SOLVAY France pour le développement des capacités de production de polymère PVDF et chlorure de vinylidène (VDC) au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce.

### **ARTICLE 2**

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 32 jours, du vendredi 31 mai 2024 à 09h00 au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 17h00.

Le dossier d'enquête comporte notamment :

- Les pièces des permis de construire,
- L'étude d'impact de la phase de construction
- Le résumé non technique de l'étude d'impact
- La mention de l'avis tacite de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement.

### **ARTICLE 3**

Le public pourra prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :

- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5410>

- Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, localisé en mairie d'Abergement-la-Ronce, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Consultation du dossier sur support papier :
- En mairie d'Abergement-la-Ronce sur toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (hors fermeture exceptionnelle).

#### ARTICLE 4

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5410>
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : [enquete-publique-5410@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5410@registre-dematerialise.fr)
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique, disponibles en mairie d'Abergement-la-Ronce
  - Par courrier adressé par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie d'Abergement-la-Ronce  
A l'attention de M. OUDOT, président de la commission d'enquête  
1, rue de Samerey  
39 100 ABERGEMENT-LA-RONCE

Les courriers, courriels et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, courriel, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

#### ARTICLE 5

Monsieur Gilles OUDOT, désigné en qualité de président de la commission d'enquête, M. Christian GUEY et M. Jean-Claude LASSOUT désignés en tant que membres titulaires de la commission d'enquête, se tiendront à la disposition du public, aux dates et lieux de permanence suivants :

- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : Vendredi 31 mai de 09h00 à 12h00
- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : Samedi 8 juin de 9h00 à 12h00.
- A la mairie de Damparis : jeudi 20 juin 2024 de 15h00 à 18h00
- A la mairie de Tavaux : mercredi 26 juin 2024 de 15h00 à 18h00
- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 de 14h00 à 17h00

#### ARTICLE 6

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie d'Abergement-la-Ronce, à la Préfecture du Jura ainsi que sur le site Internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5410>

#### ARTICLE 7

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont 14 permis de construire, pris par arrêtés du Maire d'Abergement-la-Ronce. Par la suite, après le dépôt de la demande d'autorisation environnementale concernant les projets VDC 90 kt et PVDF 34 kt au sein la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce, la société SOLVAY France sollicitera auprès du Préfet du Jura une dérogation pour commencer les travaux par anticipation de l'autorisation environnementale en application de l'article L.181-30 du Code de l'Environnement.

#### ARTICLE 8

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, sera affiché par les soins de chacun des maires des communes d'Abergement-la-Ronce, de Damparis, de Tavaux et au siège du Grand Dole.

Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée dans les mairies précitées.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires susmentionnés.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5410> dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus.

Cette enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins de la mairie d'Abergement-la-Ronce et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Jura et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête.

A ABERGEMENT-LA-RONCE, le 6 mai 2024

Le Maire



Joëlle LEPETZ

